Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 104

Artikel: Que se passe-t-il aux Etats-Unis ?...

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-255921

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

HUITIEME ANNÉE. — N° 104. 25 SEPTEMBRE 1920

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... » 6.50
Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION
Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

	12 insert.	24 insert
La case,	Fr. 25.—	45.—
1 case 1/2,	» 35.—	60.—
2 cases,	» 45.—	80.—

Les abonnements partent du 1er **janvier.** A partir de **juillet,** il est délivré des abonnements de **6 mois (3 fr.)** valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : Un honneur pour la Suisse : *La Rédaction.* — Que se passe-t-il aux Etats-Unis?... E. Gd. — Conférence internationale des Unions chrétiennes de Jeunes Filles : J. P. — Une organisation de travailleuses à domicile à Saint-Gall : E. W. — De ci, de là... — La question des mœurs et la réglementation (*suite*) : E. Gd. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

UN HONNEUR POUR LA SUISSE

Une dépêche de Christiana, en date du 14 septembre, nous informe que Mme Chaponnière-Chaix a été élue présidente du Conseil International des Femmes.

Nous savions depuis longtemps que des Conseils nationaux affiliés au Conseil International s'étaient entendus pour offrir une candidature à notre vénérée collègue et concitoyenne — la seule candidature qui ait été mise en avant pour succéder à Lady Aberdeen, démissionnaire : aussi cette nouvelle, si elle ne nous cause aucune surprise, vient-elle confirmer notre très profonde joie. Car ce n'est pas seulement à la personnalité si forte et distinguée de Mme Chaponnière que va cet honneur, mais, comme elle nous l'a dit elle-même il y a plus d'une année, à notre pays. Et nous sommes très fières que, après les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, la Suisse soit appelée à son tour à présider aux destinées de cette vaste organisation, nombreuse de 25 millions de membres, et qui groupe dans les Conseils nationaux affiliés de 23 pays toutes les femmes conscientes et décidées à travailler au progrès féminin. C'est un honneur et une marque de confiance que l'on nous donne là.

Mme Chaponnière-Chaix est une figure trop connue de notre mouvement féministe suisse dès ses débuts pour que nous songions même à la présenter à nos lecteurs. Qui d'entre eux ne l'a pas vue, présidant avec autorité et dignité les Assemblées générales de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, Alliance dont elle fut en 1899 une des fondatrices, et à la tête de laquelle elle a été placée à deux reprises par l'estime et l'affection des Sociétés suisses, de 1905 à 1910 d'abord, de 1916 à 1920 ensuite ? Car, hélas ! le revers de la grande nouvelle que nous donnons aujourd'hui est que Mme Chaponnière ne pourra plus se consacrer à la tâche nationale qu'elle a accomplie de tout son cœur pendant tant d'années, et que son élévation à la présidence internationale amène forcément sa démission cet automne même, non seulement de la présidence de l'Alliance, mais encore de son Comité. D'autre part, la marche logique et ascendante des choses le veut ainsi. D'abord, vouée au travail local (elle fut, en effet, présidente de 1900 à 1905 de l'Union des Femmes de Genève, à la tâche de laquelle elle n'a jamais cessé de s'intéresser très directement, fondatrice, et présidente de longues années durant, des Foyers du Travail féminin), Mme Chaponnière accomplit ensuite un très beau travail dans le domaine national, voulant visiter par elle-même les Sociétés affiliées à l'Alliance, en connaître personnellement toutes les présidentes, établissant ainsi un lien très étroit entre elles, se donnant la peine, à un âge où beaucoup d'entre nous reculeraient devant cette tâche, d'apprendre à fond l'allemand afin de pouvoir mieux comprendre et partager les désirs et les aspirations de nos Confédérées, et mettant son admirable et étonnante capacité de travail tout entière au service de la cause qui lui tenait essentiellement à cœur. Son élection de l'autre jour à un rôle primordial dans le domaine international est le couronnement de cette grande œuvre.

Qu'il nous soit permis d'ajouter ici une note personnelle pour dire tout ce que notre journal doit à Mme Chaponnière. Suffragiste convaincue, ainsi qu'elle le marque dans tous les actes de sa vie comme dans ses rapports bienveillants et courtois avec l'Association suisse pour le Suffrage, elle a salué une des premières la naissance et le baptême du *Mouvement Féministe*, auquel son intérêt et son appui tant moral que matériel n'ont jamais fait défaut. Quand il y a une année environ, il fut question de doubler la péridiocité de notre journal, elle fut une des plus chaudes à nous y engager. Et il faut des circonstances bien particulières, absences ou préoccupations très fortes, pour qu'après la parution de chaque numéro, elle ne vienne pas immédiatement par un coup de téléphone amical mentionner tel ou tel article, féliciter, encourager, remercier. Ce sont des preuves d'affection que le *Mouvement Féministe* n'oublie pas, et c'est pourquoi il tient du fond du cœur à joindre sa voix à toutes celles qui se portent aujourd'hui vers la nouvelle présidente du Conseil International des Femmes.

La Rédaction.

Que se passe-t-il aux Etats-Unis?...

Des événements extraordinaires à coup sûr, et dont on mettrait en doute l'authenticité, si l'un des principaux canaux par lesquels nous arrivent ces nouvelles n'était *The Woman's Leader* de Londres, l'organe toujours très averti et admirablement renseigné de l'Union nationale pour l'Égalité des Droits de Citoyen. Force nous est donc alors de croire, non pas que nous nous sommes trop hâtées de célébrer la victoire américaine, puisque là-bas toutes les cloches de l'Union, depuis la cloche historique

E 1436

de la Liberté à Philadelphie jusqu'à la moindre cloche d'école ont carillonné en l'honneur du suffrage des femmes! — mais que l'application pratique de cette victoire risque d'être retardée.

Que s'est-il donc passé?

D'après *The Woman's Leader*, le suffrage féminin, voté par le Sénat du Tennessee par 24 voix contre deux aurait rencontré beaucoup plus d'opposition à la Chambre de cet Etat, dont 26 députés républicains (le Tennessee est en majorité démocrate) quittèrent non seulement la salle des séances, mais le territoire de l'Etat quand vint le moment de ratifier l'amendement fédéral. La ratification ayant eu lieu malgré tout, ces messieurs revinrent dans leur circonscription et proclamèrent que la ratification était illégale, le quorum n'étant pas atteint. Consulté, le magistrat suprême du Tennessee répondit que pour des ratifications d'ordre fédéral le quorum n'était pas nécessaire, si bien que le gouverneur du Tennessee communiqua la ratification au gouvernement des Etats-Unis, lequel à son tour proclama le suffrage des femmes établi dans le pays tout entier, et ordonna l'inscription des femmes sur les listes électorales en vue de l'élection présidentielle de novembre. Tout danger semblait écarté lorsque la Législature du Tennessee se réunit à nouveau et « effaça de ses procès-verbaux la ratification. » Comment et dans quelles circonstances, cela est difficile à dire. Peut-être, ainsi que le suppose *The Woman's Leader*, en l'absence des députés démocrates, ou par scrupule de constitutionnalisme poussé à l'extrême, ou encore à titre d'épisode de la campagne préalable à l'élection présidentielle, dans laquelle les démocrates s'affirment de plus en plus comme partisans du suffrage, tandis que les républicains semblent en avoir de plus en plus peur; ou encore de par l'influence monnayée de ce que l'on appelle aux Etats-Unis le « parti des liqueurs »... En attendant, toute l'affaire a été remise à la Cour Suprême des Etats-Unis, ce qui ne semble pas arrêter d'autre part l'inscription des femmes sur les listes électorales : reste à savoir si le verdict sera prononcé avant ou après les élections de novembre, ou encore si un autre Etat n'interviendra pas durant cette période d'attente, qui ravira par une ratification incontestée sa couronne de trente-sixième au Tennessee? Et puis le champ est vaste pour les intrigues politiques de toute espèce, et Mrs Catt, qui avait été accueillie lors de son retour à New-York après sa campagne dans le Tennessee par une manifestation d'enthousiasme et de reconnaissance[1], voit encore une fois le but fuir devant elle. Nous la savons, elle et son talent tactique, à la hauteur de toutes les circonstances, mais nous n'en déplorons pas moins la manœuvre déloyale qui retarde une victoire définitive si vaillamment méritée.

E. Gd.

[1] Voir à ce sujet le vivant compte-rendu qu'en donne *The Woman Citizen* (New-York), du 4 septembre.

Conférence Internationale des Unions Chrétiennes de Jeunes Filles

En même temps qne le Congrès de Genève avait lieu dans notre pays une autre réunion internationale de femmes dont le *Mouvement Féministe* n'a pas parlé jusqu'ici, vu l'abondance de matières. Il s'agit de la Conférence Internationale des Unions Chrétiennes de Jeunes Filles, tenue à Champéry du 2 au 14 juin 1920. Le mouvement des Y. W. C. A. est trop important et leur rôle pendant la guerre a été tel qu'on ne saurait passer sous silence cette réunion. Nous venons donc, bien qu'un peu tardivement donner quelques détails sur la conférence de Champéry, d'après le rapport qui vient de paraître[1].

A l'exception du Danemark, toutes les Associations nationales, soit au total 30, étaient représentées. 22 l'étaient par les propres ressortissantes des pays représentés. La Tchéco-Slovaquie, la Pologne, la Roumanie, le Chili, l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay l'étaient pour la première fois.

Les huit premiers jours furent consacrés à l'étude en commun du message religieux des Y. W. C. A. et au travail de trois commissions sur le *Problème industriel*, sur *l'Emigration et l'Immigration* et sur les *Départements étrangers des Unions Chrétiennes nationales*. Les quatre derniers jours, les déclarations de ces commissions ont été discutées par le Comité International des Y. W. C. A. et acceptée dans leur majorité.

Le rapport sur le travail de 1914 à 1920 constate que, grâce à la guerre, certaines des résolutions qui avaient été adoptées à Stockholm lors de la dernière conférence, n'ont pu être mises à exécution ou seulement partiellement. Mais, toujours grâce à la guerre, le champ d'activité s'est étendu.

Le nombre des secrétaires travaillant en Afrique, en Asie et dans l'Amérique du Sud a passé de 70 à 142. En Europe il y a 158 secrétaires étrangères envoyées pour la plupart par le Comité national américain. Mais on peut constater encore le nombre croissant de femmes qui, dans leur propre pays, se mettent à la tête du mouvement. Cela est très remarquable en Chine, au Japon et aux Indes.

Une nouvelle association nationale s'est jointe à l'Association Internationale, c'est celle de Norvège. En général, malgré les difficultés de ces cinq dernières années, le mouvement est en progrès partout.

La Commission du *Problème industriel* a discuté sur la base de la Charte Internationale du Travail élaborée à Washington, et en conclusion recommande aux Y. W. C. A. de se mettre au courant des conditions sociales existantes. Elles devront constater que bien souvent elles sont en contradiction avec les principes du Christ, et devront tout faire pour les changer. Pour y arriver, il faut s'efforcer de comprendre tous les idéals, et coopérer avec toutes les sociétés qui travaillent à améliorer les conditions de vie. Il faut aussi, beaucoup plus que jusqu'à maintenant, entrer en contact avec les ouvrières au moyen, de foyers, de cantines, etc., afin de développer leur éducation sociale et économique et les encourager à s'organiser. La Commission recommande aux associations d'approuver les conclusions votées à Washington, et dans les pays où ces lois ne sont pas encore en vigueur de soutenir les projets qui tenteront de les introduire. Enfin la Commission voudrait que le Comité International crée un Secrétariat Industriel, et que chaque Association ait une secrétaire spéciale pour ces questions, et qu'elle facilite à ses membres l'étude et les recherches y relatives.

La Commission de *l'Emigration et l'Immigration* a conclu que l'émigration de jeunes filles seules n'est pas à encourager en général parce que trop souvent elle est préjudiciable. Mais puisque l'émigration existe, il faut prendre position et elle a formulé les recommandations suivantes: Que le Comité International organise un Secrétariat permanent pour l'étude et l'application d'un plan concernant l'émigration et que le travail se fasse en coopérative avec les autres associations internationales. Il faudrait en outre se mettre en rapport avec la Croix-Rouge Internationale pour discuter les questions de transports des émigrants au point de vue de la santé publique.

[1] *The Woman International Quarterly*. Juillet-Octobre 1920. N° 4.